

Groupe de travail «Orientations de l'action sociale»

Est-ce toujours une priorité pour les ministres de Bercy ?

Un groupe de travail s'est réuni le 17 février 2016, sous la présidence de Mme BRAUN LEMAIRE, Directrice des ressources humaines, adjointe du Secrétaire Général.

En préalable, une déclaration commune Solidaires, CGT, FO a été lue, concernant l'évolution professionnelle des métiers et corps des assistants sociaux et des conseillers techniques régionaux de service social.

Après l'annonce, en dernière minute, au Comité Technique du 13 octobre 2015, de l'amputation des crédits dédiés à l'action sociale dans la Loi de Finances 2016, les fédérations ont multiplié les initiatives pour dénoncer ce qu'elles ont considéré comme un véritable «*hold-up*» de l'action sociale.

Dans le prolongement d'un groupe de travail, réuni le 3 décembre dernier, plusieurs axes de travail sont définis en avant-propos par la Directrice pour orienter les débats : un état des lieux des prestations « action sociale » et la trajectoire et les perspectives pour 2017. Ces travaux se poursuivront jusqu'à la fin du premier semestre.

Elle précise qu'à ce stade les premières réunions techniques sur la procédure budgétaire ont commencé, sans définir pour le moment les enveloppes budgétaires.

FO FINANCES a rappelé qu'il ne saurait être question au travers de cet exercice de cogérer la pénurie des crédits de l'action sociale imposée par les ministres de Bercy.

Pour **FO FINANCES**, l'action sociale est un tout avec une déclinaison locale : restauration, logement, aide à la parentalité, vacances-loisirs. Elle est destinée à tous les actifs et pour certaines prestations, accessibles à l'ensemble des retraités.

Si, pour une fois, il est à noter l'exhaustivité des documents de travail fournis, pour **FO FINANCES** certains domaines ont leurs spécificités propres qui ne rentrent pas dans le champ de compétence de ce groupe de travail.

Il en est ainsi de la Protection Sociale Complémentaire. Un groupe de travail dédié est d'ailleurs prévu dans l'agenda social en juin prochain.

Restauration

Si pour la Directrice aucun crédit n'est sous consommé (64,9Md'€ en 2015), une baisse de fréquentation de 14,5% de 2010 à 2015 est constatée.

Elle n'est pas singulière à nos ministères mais est une donnée générale de l'ensemble de la restauration collective.

Pour l'AGRAF (Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières)

l'enquête de satisfaction annuelle permet d'en cibler plus précisément les raisons.

Pour **FO FINANCES**, elles sont multiples et sont tout autant dues à des problématiques liées à l'offre, même si celle-ci évolue, à la tarification, mais également à des facteurs liés à l'environnement professionnel.

La baisse des effectifs a un impact direct sur la fréquentation, tout comme l'organisation des services. La charge de travail ne peut être éludée non plus.

Pour information, le Directeur de l'AGRAF a mentionné que la nouvelle offre, mise en place voilà un an, a répondu à une attente des usagers.

30% des agents l'ont privilégiée (un plat et un périphérique).

2/3 des agents interrogés dans l'enquête de satisfaction souhaiteraient qu'on leur propose une formule avec plat unique.

Depuis plusieurs années, **FO FINANCES** revendique le relèvement de l'indice plafond de l'harmonisation tarifaire (aujourd'hui à l'indice majoré 466).

Avec la mise en œuvre des nouvelles grilles indiciaires, cette revendication est plus que jamais une urgence sociale.

Un groupe de travail du CNAS, spécifique à la restauration collective sur l'ensemble du territoire, est programmé en avril prochain.

Logements

Le poste budgétaire «logement» a fortement régressé entre 2011 et 2015, passant de 19% à 13% (*baisse antérieure donc à la suppression de la subvention 2016 !*).

Pour **FO FINANCES**, il est paradoxal de connaître cette érosion alors même que c'est une des priorités sociales des agents.

Le directeur de l'ALPAF (Association pour le Logement des personnels des Administrations Financières) indique que la plus importante problématique réside dans l'adéquation offre/demande, et ce sur l'ensemble du territoire.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement l'Île de France, la majorité des agents privilégie une demande dans Paris intra-muros, avec parfois une affectation administrative fort éloignée.

Le nombre de logements rendus pour inoccupation est conséquent depuis quelques années, et pas uniquement dans des quartiers «sensibles».

La crise immobilière a également un impact sur les réservations mais la typographie des logements, reste un sujet à rediscuter.

**Le poste budgétaire
«logement»
a fortement
régressé
entre 2011 et 2015 !**

Pour **FO FINANCES**, l'évolution démographique avec, par exemple, l'accroissement des familles monoparentales doit s'intégrer dans la réflexion à venir.

Elle a commencé dans le cadre du plan égalité professionnelle, malheureusement sans pouvoir aller à son terme.

Si l'ALPAF engage un débat au sein de ses instances propres, un groupe de travail

du CNAS est également prévu au cours du 1^{er} semestre.

Aides et prêts

Le Directeur de l'ALPAF indique que les aides et prêts ont été revalorisés au 1^{er} janvier 2016 et notamment en ce qui concerne les prestations d'accèsion à la propriété et le prêt à l'amélioration de l'habitat.

Pour l'aide à la propriété, les demandes ont augmenté de 30% en 2015.

S'agissant du prêt étudiant, le nombre de demandes est régulièrement en baisse depuis trois ans. **FO FINANCES** demande une étude sur ses conditions d'attribution.

Aide à la parentalité

C'est le poste budgétaire qui a connu la plus forte expansion ces dernières années, en passant de 1,8Md'€ à 4,4Md'€.

Cantonné jusqu'en 2014, à la réservation de berceaux, cet essor est dû à l'introduction du CESU pour les enfants de 6 à 12 ans.

Cette prestation répond à une véritable demande et son succès en témoigne (3000 dossiers en 2015).

Le nombre de réservations de berceaux demeure stable depuis 2014 (504) et très mal réparti géographiquement.

Il est regrettable, pour **FO FINANCES**, que la potentialité offerte dans le projet du plan d'action égalité professionnelle n'est pu être concrétisée.

Pour **FO FINANCES**, l'évolution démographique, comme la composition de la cellule familiale, nécessite à l'évidence un accroissement des prestations offertes pour l'aide à la parentalité.

De même, les difficultés rencontrées par de plus en plus d'agents face à la gestion de leurs ascendants, doivent se concrétiser par une aide spécifique.

Ce groupe de travail n'a pu approfondir tous les aspects liés à l'action sociale, et en particulier son réseau local et le secteur « vacances-loisirs ».

Les débats se poursuivront le 7 mars, où seront également abordées, la gouvernance des associations (AGRAF, EPAF, ALPAF) et l'articulation de celles-ci avec le CNAS.

Au-delà de cet état des lieux nécessaire, les conclusions budgétaires qu'en tireront les ministres dans l'élaboration du projet de loi de Finances 2017, demeurent l'inconnue de l'exercice.

Pour **FO FINANCES, l'action sociale ministérielle a un historique et aujourd'hui des spécificités qui nécessitent sa préservation pour un haut niveau de prestations.**



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE